



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CAFFA 2017-2018

RAPPORT DU JURY

Le rapport du jury est établi sous la responsabilité du
Président de jury.

Le rapport qui suit s'inscrit dans la continuité du rapport de la session 2016-2017, rappelle le cadre réglementaire, s'attache à définir l'organisation de l'examen, la nature des épreuves et permet de préciser les attentes du jury.

I - RÉGLEMENTATION

La mise en place de la certification contribue à la constitution d'un réseau national de formateurs et concourt à la reconnaissance de la spécificité des missions des formateurs (Annexe 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur).

Les conditions d'inscription au CAFFA sont fixées par le [décret n°2015-885 du 20 juillet 2015](#), relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20 juillet 2015 publiée au BO n°30 du 23 juillet 2015](#)

[Circulaire DGESCO n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au BO n°30 du 23 juillet 2015](#)

[Circulaire n°2016-148 du 18 octobre 2016 publiée au BO n°38 du 20 octobre 2016](#)

Le jury de la session 2017-2018 était constitué comme suit :

Présidente :

MENISSIER Liliane – IA-DASEN de la Haute-Saône

Membres du jury plénier :

DODANE Catherine – IA-IPR d'EPS

FRANÇOIS Emmanuelle – Professeure agrégée de SVT au lycée Victor Hugo BESANCON

PORTE Mickaël – IEN 1° degré circonscription de VESOUL II

TEYSSIER Jean-Paul – Proviseur du lycée Ledoux de BESANCON

II – STATISTIQUES ET RÉSULTATS DE LA SESSION

II-I Admissibilité 2017

Disciplines enseignées	Admissibles	Absents	Refusés
Allemand		1	
Anglais	1		
Documentation	2		1
Education		1	2
Histoire géographie	1		
Lettres classiques		1	
Lettres modernes	1		
Mathématiques		1	
Maths-Sciences Physiques	1		
SVT	3		
Total	9	4	3

II-II Admission 2018

Inscrits	Présents	Dont Admissibles	Dont Dispensés d'admissibilité *	Admis
27	26	6	20	21

* Dispensés d'admissibilités : Listes des dispensés fixées par arrêtés rectoraux des 23 juin 2016 et 6 décembre 2016 en application des dispositions prévues par l'article 6 du décret 2015-885

Notes	Nombre de candidats	Décision
N<10	1	refusé
N<12	4	refusé
N<13	3	admis
N<14	2	admis
N<15	5	admis
N<16	5	admis
N<17	1	admis
N<18	1	admis
N<19	2	admis
N<20	2	admis
Total	26	

Répartition par disciplines :

Disciplines enseignées	Admis	Refusés
Anglais		1
Documentation	2	1
Economie et gestion	3	
Education	1	
EPS	3	1
Espagnol	1	
Génie Mécanique	1	

Histoire géographie	2	
Lettres-Histoire-Géographie	3	
Lettres modernes	2	1
Maths-Sciences Physiques		1
SES	1	
SVT	2	
Total	21	5
Dont option numérique	2	

Choix épreuves pratiques :

Epreuves pratiques	Admis	Refusés
Analyse de pratique	6	3
Action de formation	15	2

III – ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Présentation de l'épreuve :

Rappels :

L'épreuve s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique). L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury. Le candidat présente son itinéraire personnel et s'attache à développer, en articulation avec son parcours professionnel, un intérêt et/ou une expérience professionnelle utiles et significatifs dans le champ de l'accompagnement ou de la formation.

L'épreuve consiste à apprécier :

- la motivation du candidat à devenir formateur,
- son expertise et son investissement professionnels, sa connaissance des enjeux du système éducatif,
- sa réflexion didactique, pédagogique et éducative,
- sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques,
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

2. Conseils et recommandations du jury (Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve d'admissibilité)

Les conseils et recommandations du rapport de jury de la session 2016-2017 restent d'actualité.

L'épreuve **consiste à** :

le dossier constitué de 5 pages maximum avec quelques documents annexés est apprécié pour ses qualités rédactionnelles et synthétiques, permet au jury de mieux appréhender et comprendre l'itinéraire et les expériences professionnelles du candidat, ainsi que les raisons le conduisant à entrer dans une démarche de certification. La qualité de l'expression et la maîtrise des règles de syntaxe et d'orthographe constituent une dimension incontournable de la qualité du dossier. L'entretien s'avère un temps d'échanges propice à un approfondissement, mettant en lumière les analyses et qualités significatives et explicites du

candidat, socle de son projet ou engagement dans des missions de formation qui lui sont ou seront confiées.

L'épreuve **révèle** :

- des capacités à structurer un propos authentique, cohérent et fluide, dont la pertinence relève d'une analyse de sa pratique fondée et argumentée,
- des capacités à communiquer de manière synthétique à l'écrit et à l'oral, l'architecture du propos révélant des problématiques professionnelles ou éducatives, des mises en perspectives au regard des missions de formateur,
- des capacités à valoriser des compétences professionnelles acquises et relatives à l'activité professionnelle, pour établir des projections et exploitations dans le cadre de l'exercice du métier de formateur, tout en précisant les dimensions à confirmer, en toute humilité,
- des capacités à réfléchir de manière articulée et distanciée sur l'activité d'enseignement et d'éducation, fondement du projet professionnel,
- des valeurs et convictions qui questionnent l'activité professionnelle de l'enseignant de manière éthique et responsable.

Le jury de la session 2017-2018 **attire plus particulièrement** l'attention des candidats sur les points suivants relatifs à :

- la motivation à être ou devenir formateur : le candidat capable de dégager des lignes de force de son parcours professionnel, qui soulignent les compétences acquises ou en devenir en lien avec les fonctions sollicitées, démontre d'une analyse réflexive sur l'activité de formateur. Les capacités à analyser et se projeter dans un projet professionnel, à dégager une vision des missions de formateur, à questionner de manière éthique et responsable son activité apparaissent essentielles. La clarification et l'explicitation des fondements de ses choix relatifs à son projet professionnel, associées à une évocation **authentique** de ses expériences, met le candidat dans des dispositions propices à des échanges constructifs au cours de l'épreuve,
- la communication et l'engagement dans une réflexion sur l'attitude et la posture en adéquation avec la fonction de formateur, porteur et acteur des changements du système éducatif : se doter d'outils et cadre d'analyse de son expérience, interroger et argumenter les transformations de posture, mobiliser des références théoriques sont utiles au candidat pour se projeter dans le cadre des missions de formateur et proposer des pistes de réflexion,
- l'investissement professionnel au sein d'une structure d'exercice : la mise en exergue par le candidat de ses capacités à s'engager dans des projets collectifs dans son environnement professionnel, à s'impliquer et analyser les effets des actions menées sont, entre autres, des points d'ancrage, aidant à la mise en perspective dans le cadre de formation,
- l'expertise professionnelle didactique, pédagogie et éducative : définir les enjeux et contenus didactiques, pédagogiques et éducatifs de sa discipline tout en faisant preuve de sa capacité à analyser sa pratique dans le cadre d'une politique éducative plus globale, **sans omettre les effets attendus sur la réussite des élèves**, s'avèrent un point d'appui pour les candidats au cours de l'épreuve,
- l'appréhension du système éducatif dans sa globalité : repérer, identifier les grands enjeux de la politique d'éducation et questionner ces enjeux dans le cadre de la formation aident le candidat à une mise à distance de sa propre pratique, servent une approche plus systémique et transversal du système, permettent d'aborder une vision plus large du rôle du formateur,

- la réflexion sur l'utilisation du numérique, au-delà de son usage quotidien comme outil : questionner et mesurer les enjeux et impacts de l'utilisation du numérique au service de ses pratiques pédagogiques, des apprentissages des élèves et plus largement de l'activité de formation deviennent une dimension incontournable, à mettre en relief.

En conclusion,

Dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité, la diversité et la singularité des parcours s'avèrent une richesse soulignée par le jury, mais nécessitent une approche distanciée, une prise de recul, une mise en perspective de sa professionnalité et de ses compétences professionnelles, qui sont autant d'atouts explicites pour se projeter dans les missions de formateur. L'énumération d'expériences professionnelles, la description du parcours (parfois contextualisé et justifié) répondent insuffisamment aux exigences de l'épreuve. Il est attendu une analyse argumentée, plurielle du parcours professionnel, questionnant les missions d'accompagnement ou de formation au regard de son parcours authentique voire innovant, interrogeant une projection et la mise en perspective de son activité dans le cadre des missions inhérentes à la formation. A signaler cependant que l'épreuve d'admissibilité reste une première étape du processus de réflexion et formation pour l'obtention CAFFA.

IV. ÉPREUVE D'ADMISSION

1. Présentation des épreuves (Annexe 3 : Grille d'évaluation des épreuves d'admission)

Rappels

L'épreuve d'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien ; un mémoire professionnel et sa soutenance. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus.

L'épreuve d'admission, dans sa diversité, **révèle** les compétences du candidat relatives à quatre domaines : penser, concevoir, élaborer - mettre en œuvre, animer, communiquer - accompagner - observer, analyser, évaluer.

➤ **Épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat**

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation. Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien.

Choix 1 : L'analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

La première phase permet d'évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif à partir de l'analyse de la séance observée,
- hiérarchiser des remarques,
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée,
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

La seconde phase permet d'évaluer la capacité du candidat à :

- présenter une analyse distanciée de son entretien
- justifier les choix opérés
- s'engager dans une controverse professionnelle avec les examinateurs et mise en perspective d'améliorations, intégrer les remarques.

Choix 2 : L'animation d'une action de formation

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable, et un entretien avec les deux examinateurs qualifiés.

La première phase vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, animer, évaluer une action de formation en situation.

La seconde phase d'entretien avec les examinateurs permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice,
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles,
- mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace,
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée,
- proposer des prolongements possibles.

➤ **Mémoire professionnel**

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).

Le mémoire professionnel est un travail personnel de réflexion, d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes, portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation.

Le mémoire professionnel vise à évaluer la capacité du candidat à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite

La soutenance - Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes) - permet d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique dans une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

1. Conseils et recommandations du jury :

➤ Épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat

Le choix 2 « l'animation d'une action de formation » : le jury recommande de s'appuyer sur le référentiel de compétences du formateur ainsi que la grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission de manière à avoir interrogé au préalable l'ensemble des paramètres au regard des choix opérationnels effectués par le candidat dans le cadre de la formation. Questionner la formalisation et la conception des contenus de la formation et son adaptation au public, justifier les choix des modalités d'intervention et régulation auprès des stagiaires, être en capacité d'envisager les perspectives d'amélioration de l'action de formation constituent un caractère particulièrement important pour engager un échange professionnel au cours de l'entretien constructif, étayé et référencé.

Le choix 1 « l'analyse de pratique » : la difficulté de cette épreuve réside dans le fait de dépasser sa propre pratique ou expérience en la matière, de la distancier, quel que soit son passé sur le sujet : poser un cadre d'observation et d'analyse d'une séquence professionnelle s'avère incontournable. Se doter d'outils pour objectiver la singularité de la pratique de l'autre, qualifier et ordonner les observations réalisées, hiérarchiser et cibler les propositions et pistes d'améliorations (qui fassent sens pour le personnel observé, en évitant une liste de « recommandations » peu propice à enclencher des réflexions et changements ultérieurs) apparaissent une voie à investir et à clarifier dans le cadre de l'analyse de pratique.

Ces anticipation et posture enrichiront l'entretien professionnel qui suit avec les examinateurs qualifiés. Mettre en exergue la formalisation de cadre d'analyse et d'outils d'observation, argumenter les choix effectués, à même d'évoluer et d'être interrogés ultérieurement mettent en évidence la dynamique de réflexion du candidat et témoignent d'attitude et posture attendues par le jury.

➤ Mémoire professionnel et soutenance

Les textes officiels réglementant le CAFFA font référence à un **mémoire professionnel**.

L'épreuve dans sa globalité **révèle** :

- des qualités d'engagement et de réflexion du candidat pour mettre en relief et valoriser un travail approfondi et référencé sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation, ancrée dans son expérience et par laquelle le formateur est conduit à prendre du recul sur sa pratique. Le travail sur le mémoire témoigne de recherches personnelles et de lectures de publications de référence, actualisées, structurant le cheminement du candidat en termes d'analyse de la fonction et missions du formateur,
- des capacités à communiquer de manière claire et synthétique, à construire des propos structurés, en mobilisant des connaissances professionnelles approfondies et non formelles, des connaissances scientifiques sur le sujet choisi et problématisé,
- des capacités à écouter, prendre du recul, se positionner, se remettre en question, se projeter dans le métier de formateur,
- des capacités à être force de propositions et innovant, dans les contenus et la méthodologie inhérents à l'activité de formateur,
- des capacités à utiliser les outils numériques à bon escient,
- des valeurs et convictions qui questionnent l'activité professionnelle du formateur et son rôle dans le système éducatif,
- l'adoption d'une attitude et une posture conformes aux attentes institutionnelles, en adéquation avec la fonction de formateur.

Dans la continuité du rapport de jury de la session 2016-2017, le jury de la session 2017-2018 **attire plus particulièrement** l'attention des candidats sur les points suivants relatifs :

- à la qualité de problématisation du sujet du mémoire : fondée sur un questionnement professionnel étayé, la pertinence du questionnement est appréciée. La genèse personnelle et professionnelle soutient la qualité de la problématique ; la personnalisation du choix du sujet apporte une authenticité à l'écrit et à l'oral. L'ancrage dans la trajectoire et le développement professionnel aide à nourrir et étoffer les choix effectués quant à l'émergence de la problématique,
- aux objectifs et hypothèses envisagées : la richesse des hypothèses opérationnelles et prévisionnelles (parmi la multitude des possibles envisagés rapidement) témoigne d'une analyse approfondie du candidat. Sa capacité à cibler, resserrer et justifier le fait d'avoir choisi tel ou tel cheminement ou mode d'entrée parmi d'autres possibles est importante. Elle évite de s'appuyer de manière exclusive sur tel ou tel cadre théorique, utilisé sans réserve par le candidat, voire qui dessert à terme sa réflexion personnelle et professionnelle. Son anticipation et la qualification des effets attendus, escomptés sont appréciés et permettent la détection d'une analyse de pratique fine et aboutie,
- à la qualité rédactionnelle : elle est un atout, notamment quand elle met en évidence un fil conducteur bien identifié et révèle une fluidité et clarté du propos. L'écrit devient une trace cohérente de la réflexion conduite, aide à la préparation de l'entretien, qui ne peut être uniquement une répétition descriptive du mémoire,
- aux cadres théoriques et étayages : ils doivent être choisis et utiles au raisonnement et à la démarche du candidat. Il est important d'explicitier les bases (cadres) théoriques qui soutiennent les hypothèses et la conduite de la réflexion. Ils représentent par ailleurs des points d'appui pour interpréter les données. la recherche de connaissances théoriques utiles à la conduite de sa réflexion ne peut se confondre cependant avec une bibliographie dont l'exhaustivité n'aide pas à l'analyse,
- à la démarche d'expérimentation et à la méthodologie : l'identification d'observables mobilisés de manière pertinente au regard des hypothèses, la qualité du recueil d'observation, les outils d'exploitation des données, l'argumentation concernant les choix réalisés s'avèrent autant de points importants quant à la qualité de l'analyse réalisée ; l'utilisation et traitement des données référées aux attendus et hypothèses formulés témoignent d'une démarche d'investigation qui se veut rigoureuse et étayée. Cette méthodologie influe sur la possibilité de mise à distance, de prise de recul par rapport à l'analyse et travail réalisé par le candidat : fiabilité, limites, éthique, modestie, réalisme...,
- aux effets sur la pratique et impacts sur la stratégie et l'action en formation : la mise en perspective des résultats de l'analyse sur la pratique professionnelle enrichit systématiquement la prestation du candidat. Les impacts explicités dans les stratégies de formation, le réinvestissement de l'étude, les effets sur sa propre réflexion professionnelle, la modification de la démarche, voire la poursuite de la recherche témoignent de l'engagement du candidat et de son dynamisme en termes de développement professionnel.

A signaler :

le jury apprécie la capacité du candidat à choisir une bibliographie, des annexes présentant un intérêt réel et pertinent dans le cadre de l'étude réalisée.

Le jury a particulièrement valorisé les candidats capables d'un propos autonome et détaché des notes et de la projection vidéo, ayant su également créer une complémentarité entre le mémoire et leur exposé au cours de l'entretien.

Le jury attend du candidat qu'il utilise un langage soutenu et qu'il se projette dans une posture de formateur.

Le jury attend que le candidat soit en mesure de montrer en quoi le numérique enrichit ses actions de formation et/ou ses analyses de pratique. Une réflexion distanciée sur le sujet est nécessairement attendue.

V - CONCLUSION

Le jury félicite les candidats admis pour la qualité de leur engagement et prestation lors de la session. Il les félicite également pour le travail de réalisation du mémoire professionnel témoignant d'un parcours réflexif et d'une maîtrise appréciée des sujets d'étude, supports d'une soutenance, d'une conversation et controverse professionnelles riches. Les candidats ont su s'inscrire dans un processus de certification tout en poursuivant leurs missions, ce qui est à saluer.

Nous remercions l'ensemble des examinateurs qualifiés pour leur investissement sans restriction, ainsi que les personnels du bureau DEC1, et notamment Monsieur DIDIER pour l'organisation et le suivi des épreuves, garantissant une session au service des candidats.

Les rédacteurs du rapport de la session 2017-2018 :

MENISSIER Liliane – IA-DASEN de la Haute-Saône, Présidente du jury

DODANE Catherine – IA-IPR d'EPS

FRANÇOIS Emmanuelle – Professeure agrégée de SVT lycée Victor Hugo de BESANCON

PORTE Mickaël – IEN 1° degré-Circonscription de VESOUL II

TEYSSIER Jean-Paul – Proviseur du lycée Ledoux de BESANCON

VI - ANNEXES

1. Référentiel de compétences professionnelles du formateur (Extrait du Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^e siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFÉ).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. Penser - Concevoir – Élaborer

Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.

Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.

Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.

Élaborer un programme de formation : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les prérequis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.

Concevoir le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.

Anticiper les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.

Élaborer des écrits professionnels en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

2. Mettre en œuvre - Animer

Introduire et conclure une séquence de formation.

Installer un environnement bienveillant et sécurisant ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation.

Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.

Accompagner les apprenants dans leur apprentissage : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.

Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.

Gérer les spécificités de l'animation et de l'accompagnement à distance.

Co-animer une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

3. Accompagner l'individu et le collectif

Accompagner les individus et les équipes dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.

Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.

Suivre avec attention les expérimentations et les innovations mises en œuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.

Aider chacun à s'engager dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie

4. Observer - Analyser - Évaluer

Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.






Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.

S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.

Savoir accepter les remarques ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'auto-évaluation.

Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

2. Grille d'évaluation de l'épreuve d'admissibilité

Domaines explorés lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury		Critères d'évaluation/curseur D = Description du parcours E = Explication. Justification partielle contextualisée A = Analyse argumentée et plurielle M = Mise en perspective pertinente du rôle de formateur, innovation
Motivation	Capacité à dégager des lignes de force du parcours professionnel qui soulignent les compétences acquises en lien avec les fonctions sollicitées. Capacité d'analyse et de projection dans un projet professionnel Capacité à dégager une vision des missions de formateur.	
Communication	Capacité à transformer sa posture Capacité à écouter et argumenter Capacité à se doter d'outils et cadre d'analyse	
Expertise professionnelle au sein de la structure d'exercice	Capacité à s'engager dans des collectifs Capacité à analyser et s'impliquer dans la structure d'exercice	
Expertise professionnelle didactique, pédagogie et éducative	Capacité à définir les enjeux didactiques, pédagogiques et éducatifs de la discipline Capacité à analyser sa pratique, comme levier d'une politique éducative globale	
Expertise au regard des enjeux du système éducatif dans sa globalité	Capacités à identifier les grands enjeux de la politique d'éducation Capacité à questionner les enjeux dans le cadre de la formation	
Commentaires :		
Avis du jury sur l'admissibilité au CAFFA		
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="293 1760 475 1794"> <input type="checkbox"/> Admissible </div> <div data-bbox="979 1760 1209 1794"> <input type="checkbox"/> Non admissible </div> </div> <p data-bbox="204 1816 839 1872">Avis motivé du jury (obligatoire en cas d'avis défavorable) A Besançon, le</p> <p data-bbox="1075 1845 1445 1872" style="text-align: right;">signatures des membres du jury</p>		

3. Grille d'évaluation des épreuves d'admission
 a. Grille d'évaluation de l'épreuve de pratique

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total / 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre -2 et +2 points :

TI : Très Insuffisant

I : Insuffisant
Satisfaisant

S : Satisfaisant

TS : Très

CRITERES	TI	I	S	TS
EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE				
Soit 1/ : Analyse de pratique				
1.1/ Entretien du candidat avec le stagiaire				
Qualité de l'analyse de la séance				
Dialogue constructif				
Remarques hiérarchisées				
Conseils pertinents et opérationnels				
Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible				
Commentaire :				
1/ Analyse de pratique				
1.2/ Entretien du candidat avec le jury				
Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
Justification des choix opérés				
Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
Commentaire :				

TI : Très Insuffisant

I : Insuffisant
Satisfaisant

S : Satisfaisant

TS : Très

CRITERES		TI	I	S	TS
EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
Soit 2/ Animation d'une action de formation					
2.1/ Animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
Commentaire :					
2/ Animation d'une action de formation					
2.2/ Entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
Commentaire :					

Date :

Noms, prénoms et signatures des « Examineurs qualifiés »

b. Grille d'évaluation de mémoire et de sa soutenance

TI : Très Insuffisant

I : Insuffisant

S : Satisfaisant

TS : Très Satisfaisant

MEMOIRE PROFESSIONNEL		TI	I	S	TS
Mémoire					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
Commentaire :					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
Commentaire :					

INTEGRATION DU NUMERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
Commentaire :					

Date de la soutenance de mémoire :

Noms et signatures des membres du jury et des examinateurs qualifiés :

NOTE ARRETEE PAR LE JURY :

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total / 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification entre -2 et +2 points)	:

DECISION DE JURY : ADMIS

NON ADMIS

A Besançon, le

signature de la Présidente de jury :